



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI

**Commission fédérale de coordination pour les questions familiales
COFF**

Rapport annuel 2008

Rapport annuel 2008

© 2009 Commission fédérale de coordination
pour les questions familiales (COFF), Berne

Renseignements

Viviane Marti, COFF, Berne

Isabelle Villard, COFF, Berne

Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF)

Office fédéral des assurances sociales

Domaine Famille, générations et société

Effingerstrasse 20, 3003 Berne

Tél. 031 324 06 56

Fax 031 324 06 75

sekretariat.ekff@bsv.admin.ch

www.coff-ekff.admin.ch

Activités de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales en 2008 4

1	Séances plénières	4
2	Points essentiels.....	5
2.1	Familles - Education - Formation	5
2.2	Accueil extrafamilial et parascolaire des enfants.....	6
2.3	Prestations complémentaires pour les familles à faible revenu.....	6
2.4	Perspective – Politique familiale	7
2.5	Rencontre entre la COFF et les personnes de contact pour les questions familiales dans les cantons.....	7
2.6	Recherche.....	7
3	Procédures de consultation	8
4	Relations publiques	8
4.1	Forum Questions familiales du 26 juin 2008 à Berne	8
4.2	Prises de position publiques et interventions dans les médias	8
4.3	Contacts avec des services de l'administration et avec le public.....	8
5	Perspectives pour 2009	9
	Annexe	10
	Membres de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales en 2008	10
	Extrait de la décision d'institution et de désignation du Département fédéral de l'intérieur du 20 novembre 1995 (état au 4 février 2002)	11
	Publications	13

Activités de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales en 2008

La Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF) a eu pour principaux axes de travail, en 2008, l'organisation du Forum Questions familiales 2008 et l'édition d'une publication connexe, la préparation d'une nouvelle publication sur l'accueil extrafamilial et parascolaire, l'examen des prestations complémentaires pour les familles à faible revenu, ainsi que le remaniement des lignes stratégiques 2015.

A l'occasion du Forum Questions familiales du 26 juin 2008 sur le thème « Familles - Education - Formation », la publication portant le même titre est sortie de presse.

La COFF a rédigé une autre publication, intitulée « L'accueil de jour extrafamilial et parascolaire en Suisse. Un état des lieux de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales COFF », qui est parue en janvier 2009.

Dans le cadre de la plateforme Perspective – Politique familiale, la Commission a rédigé un argumentaire sur les prestations complémentaires destinées aux familles à faible revenu ainsi qu'un communiqué de presse à ce sujet.

Anna Liechti, coresponsable du secrétariat scientifique, a changé de poste fin février 2008 pour assumer la fonction de collaboratrice scientifique au sein du domaine Familles, générations et société (FGS) de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Viviane Marti a repris le poste d'Anna Liechti et dirige depuis mars 2008 le secrétariat scientifique de la COFF avec Isabelle Villard. Viviane Dubath a remplacé Isabelle Villard pendant son congé de maternité.

A l'occasion des élections de renouvellement pour la période administrative 2008-2011, Beat Baumann, Denise Efonayi-Mäder, Elisa Streuli et Laurent Wehrli ont été élus nouveaux membres de la Commission. Andreas Gisler a quitté la Commission fin décembre 2008.

1 Séances plénières

La COFF s'est réunie quatre fois en 2008 (les 20 février, 9 avril, 1^{er} et 2 septembre et 18 novembre) ; lors de ces séances plénières, elle a traité principalement les thèmes suivants :

- Projets de politique familiale au niveau de la Confédération et travail de lobbying avec Perspective – Politique familiale
- Nouvelle publication sur le thème « Familles - Education - Formation »
- Nouvelle publication sur le thème « Accueil de jour extrafamilial et parascolaire »
- Rapport sur les familles 2008
- PC pour les familles à faible revenu
- Lignes stratégiques 2015, rôle de la COFF
- Révision de lois, imposition des familles
- Procédure de consultation : révision partielle de la loi sur l'assurance-chômage
- Consultation relative à la loi fédérale sur la prévention et la promotion de la santé et à l'Institut suisse de prévention et de promotion de la santé
- Prise de position : modification du Code des obligations (droit de bail)
- Prise de position : violence conjugale et autorisation de séjour

2 Points essentiels

2.1 Familles - Education - Formation

Publication

La COFF a édité une nouvelle publication sous le titre « Familles - Education - Formation », sortie de presse à l'occasion du Forum Questions familiales du 26 juin 2008. Celle-ci met en perspective les liens entre l'origine sociale et culturelle des familles et les chances en matière d'éducation et de formation.

Contenu

Dans la *première* partie, des spécialistes confirmés mettent en lumière les relations entre familles, éducation et formation : dans leur article, Andrea Lanfranchi et Urs Moser analysent le lien entre origine sociale et succès scolaire sur la base de comparaisons internationales des résultats scolaires. Susanne Viernickel et Heidi Simoni, quant à elles, décrivent les conséquences pédagogiques qui, pour la formation, découlent de la grande importance que revêt la petite enfance. Pour sa part, Jürgen Oelkers étudie les aspects actuels de l'éducation des jeunes et se demande, notamment, si les comportements déviants durant cette période de la vie ont augmenté. Enfin, Rosita Fibbi et Denise Efonayi analysent les défis rencontrés dans l'éducation par les familles migrantes, tandis que Markus Neuenschwander, Andrea Lanfranchi et Claudia Ermert s'intéressent aux relations parfois conflictuelles entre l'école et la famille.

Dans la *deuxième* partie de la publication, la COFF présente les conclusions et les recommandations qu'elle a tirées des divers constats faits par les auteurs.

Conclusions / recommandations

La COFF retient dans ses conclusions que les chances en matière de formation sont très inégalement réparties en Suisse, que l'origine sociale de la famille joue ici un rôle prépondérant et que les enfants d'origine étrangère sont particulièrement défavorisés. La COFF recommande donc, notamment, une éducation et une socialisation précoces des enfants, et un soutien aux mesures allant dans ce sens.

Concrètement, la Commission formule dans ses conclusions cinq recommandations qui sont résumées ci-après. Ses considérations détaillées à leur propos sont à lire dans la publication.

1. Stimuler les capacités et les compétences des enfants et des jeunes : le plus grand potentiel d'amélioration de l'égalité des chances en matière de formation se trouve dans la petite enfance. C'est pourquoi la COFF soutient le projet d'harmonisation de l'école obligatoire (HarmoS) et appuie le développement des offres d'accueil extrafamilial et parascolaire, une garantie de la qualité de l'enseignement et, surtout pour les enfants d'origine étrangère, l'encouragement des compétences linguistiques.

2. Investir dans la formation dès la naissance : les structures d'accueil de jour doivent se transformer en lieux éducatifs, autrement dit l'accueil extrafamilial des enfants doit se professionnaliser. Les structures devraient par exemple mieux assurer le soutien et le conseil aux parents. Enfin, il faut organiser avec soin les transitions institutionnelles entre famille, crèche, école enfantine et école.

3. Reconnaître les causes de la violence des jeunes et s'y attaquer : on manque en Suisse de chiffres fiables sur l'ampleur réelle du phénomène. Il est de fait que les jeunes étrangers sont surreprésentés dans la statistique des condamnations pénales, mais les explications sont plutôt à chercher dans les désavantages sociaux, la mauvaise intégration, un environnement familial défavorable, ou dans l'expérience de la violence vécue dans la famille ou le pays d'origine.

Pour agir contre la violence juvénile, il faut selon la COFF investir d'abord dans la prévention et la détection précoce des enfants en danger, dans la multiplication des efforts d'intégration sociale, dans

Rapport annuel 2008

le renforcement de la prévention de la violence dans les écoles et dans le développement des offres éducatives à l'intention des parents en difficulté et des personnes issues de la migration.

4. Soutenir l'intégration de la population étrangère dans une « culture de la diversité » : les familles issues de la migration font plus souvent que la moyenne partie des couches sociales inférieures. Par ailleurs, dans la tranche d'âge des 20 à 39 ans, le pourcentage d'étrangers atteint près de 30 %. Il importe donc de viser une « culture de la diversité », qui prenne en compte les différences interculturelles. Aussi la COFF préconise-t-elle la transmission de compétences transculturelles sein de l'administration et des institutions publiques et une participation accrue des personnes d'origine étrangère aux processus de décision.

5. Améliorer la collaboration entre famille et école : il est très important que la collaboration entre famille et école se passe bien et que les objectifs des parents et des enseignants soient mieux harmonisés entre eux. Il faudrait également réexaminer les procédures de transitions scolaires. Il est aussi essentiel de développer de manière ciblée les compétences des enseignants en contact avec des familles issues de la migration.

2.2 Accueil extrafamilial et parascolaire des enfants

Préparation de la publication

La thématique de l'accueil extrafamilial et parascolaire des enfants fait en Suisse depuis quelque temps déjà l'objet d'intenses discussions, auxquelles la COFF a pris elle aussi une part importante. Une vue d'ensemble différenciée, complète et à jour de la situation fait toutefois défaut. Avec sa deuxième nouvelle publication préparée en 2008, intitulée « L'accueil de jour extrafamilial et parascolaire en Suisse. Un état des lieux de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales », la COFF souhaite contribuer au comblement de cette lacune. Elle fait ainsi le point sur la question et émet une série de recommandations à l'attention des autorités politiques.

La publication s'appuie sur d'importants travaux préparatoires de Kathrin Barbara Zatti et d'un groupe de travail de la Commission, ainsi que sur des contributions de Claudia Ermert Kaufmann, Caroline Knupfer, Andrea Lanfranchi, Viviane Marti et Heidi Simoni.

2.3 Prestations complémentaires pour les familles à faible revenu

Dans le cadre de la plateforme Perspective – Politique familiale (voir ch. 2.4), la COFF a rédigé un argumentaire sur les prestations complémentaires (PC) pour les familles à faible revenu, ainsi qu'un communiqué de presse à ce sujet dans lequel elle appelle le Conseil national à reprendre les travaux relatifs à une loi fédérale sur les prestations complémentaires. Argumentaire et communiqué ont été publiés le 21 août 2008.

Bref historique

A l'automne 2000, les conseillères nationales Jacqueline Fehr et Lucrezia Meier-Schatz réclamaient par des initiatives parlementaires l'introduction au niveau fédéral de prestations versées sous condition de ressources aux familles à bas revenus. Le Conseil national a adopté ces initiatives et confié leur mise en œuvre à la sous-commission de sa Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS-N). La sous-commission a proposé un projet de loi en 2005 avant de décider de procéder par étapes et de suspendre les travaux en attendant que la loi fédérale sur les allocations familiales passe en votation populaire.

Contenu

Le groupement Perspective – Politique familiale a demandé par conséquent que les travaux sur ce projet de loi reprennent en automne 2008. Dans son argumentaire, elle écrit que les familles sont

Rapport annuel 2008

aujourd'hui particulièrement touchées par la pauvreté ; or, les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse et à l'assurance-invalidité ont fait leurs preuves en contribuant considérablement à réduire la pauvreté chez les personnes âgées et les invalides. Elle voit donc dans les prestations complémentaires un moyen efficace pour contrer la pauvreté des familles. Ses autres arguments sont les suivants : l'introduction au niveau fédéral de prestations complémentaires versées sous condition de ressources permet de traiter les personnes concernées de façon égale, quel que soit leur lieu de domicile, tout en améliorant l'efficacité et l'efficacé. Les coûts d'une telle mesure sont supportables au regard de la décharge qu'elle représente pour l'aide sociale. Au Tessin, ce système a permis d'économiser environ 60 % des coûts de cette dernière. Que la pauvreté se transmette à nouveau d'une génération à l'autre et que des pans de la population s'installent durablement dans la dépendance économique ne peut être dans l'intérêt de notre pays. Ces prestations, conclut-elle, doivent avoir pour objectif de ramener rapidement les familles sur la voie de l'autonomie financière.

2.4 Perspective – Politique familiale

Perspective – Politique familiale est une plateforme commune réunissant Pro Familia Suisse, pro jeunesse, la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), l'Initiative des villes : Politique sociale et la COFF. La Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) prend part à ses séances avec le statut d'invitée. Présidée par Jürg Krummenacher, président de la COFF, la plateforme s'est réunie trois fois en 2008 (les 8 janvier, 13 mai et 9 septembre).

En 2008, Perspective – Politique familiale s'est penchée sur deux thèmes clés : l'état des projets politiques débattus au Parlement et les prestations complémentaires pour les familles à faible revenu. Ses membres ont rédigé de concert un argumentaire intitulé « Prestations complémentaires pour les familles à faible revenu : un remède efficace contre la pauvreté des familles » et un communiqué de presse à ce sujet (voir ch. 2.3).

2.5 Rencontre entre la COFF et les personnes de contact pour les questions familiales dans les cantons

Les rencontres des délégués cantonaux aux questions familiales sont réservées aux représentants des administrations cantonales ou des commissions chargées des questions familiales. Organisées par la COFF et par un canton hôte à chaque fois différent, elles ont lieu une fois par année et sont conçues comme un lieu d'échange d'expériences et d'informations.

Cette année, l'hôte était la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne. La rencontre, consacrée à l'accueil de jour extrafamilial et parascolaire, s'est déroulée le 4 novembre 2008 à l'Hôtel de Ville de Berne. La COFF y a présenté sa prochaine publication ainsi que ses conclusions et recommandations en la matière. Les délégués cantonaux ont eu l'occasion de faire part de leurs réactions, remarques et observations.

Par ailleurs, Cornelia Louis, responsable à l'OFAS de l'unité Aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants, a renseigné les délégués sur l'état du financement incitatif au niveau fédéral et sur le projet pilote « Bons de garde pour enfants en âge préscolaire ».

2.6 Recherche

La COFF suit les projets de recherche menés en Suisse, tant par des universités que par des bureaux privés, qui présentent un intérêt sous l'angle des questions familiales. Elle suit également les rencontres et autres manifestations organisées en Suisse en rapport avec les questions familiales et participe à un certain nombre d'entre elles.

3 Procédures de consultation

En 2008, la COFF a participé aux consultations suivantes :¹

- révision partielle de la loi sur l'assurance-chômage
- modification du Code des obligations (droit de bail)
- loi fédérale sur la prévention et la promotion de la santé et Institut suisse de prévention et de promotion de la santé.

4 Relations publiques

4.1 Forum Questions familiales du 26 juin 2008 à Berne

Avec son Forum Questions familiales, la COFF propose chaque année un espace ouvert à la discussion, à l'échange d'expériences et à la mise en réseau. Le forum s'adresse aux spécialistes chargés des questions familiales auprès des services cantonaux ou communaux et des organisations spécialisées, ainsi qu'à toutes les personnes intéressées.

Le Forum 2008 a été placé sous le titre « Familles - Education - Formation ». La publication homonyme est parue à cette occasion et a été présentée par les différents auteurs (voir ch. 2.1). Jürg Krummenacher, président de la COFF, a présenté ensuite les conclusions et recommandations de la Commission. Quatre personnalités politiques, responsables de la formation et de l'accueil extrafamilial et parascolaire au niveau cantonal et communal, ont ensuite donné leur avis sur les exposés et sur les recommandations de la COFF lors d'une table ronde : Jean-Christophe Bourquin, conseiller municipal (exécutif), vice-président de l'Initiative des villes : Politique sociale ; Peter Gomm, conseiller d'Etat, membre du comité de la CDAS ; Pierre Maudet, conseiller municipal (exécutif), président de la CFEJ ; Kathy Riklin, conseillère nationale, PDC/ZH.

Cette manifestation, qui s'est tenue au Kursaal de Berne, a rencontré un succès remarquable avec quelque 190 participants.

4.2 Prises de position publiques et interventions dans les médias

Le président et les membres de la COFF se sont exprimés publiquement sur des thèmes centraux de la politique familiale dans des interviews, des articles de journaux et des conférences tenues à diverses occasions.

4.3 Contacts avec des services de l'administration et avec le public

Le secrétariat de la COFF a traité de nombreuses demandes d'information ou de documentation venues de citoyens, de journalistes ou d'étudiants. Il a participé à des échanges réguliers d'informations avec le secteur Questions familiales et le domaine Famille, générations et société de l'OFAS, ainsi qu'avec le secrétariat de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ).

Deux rencontres ont eu lieu courant 2008 avec des membres de l'administration et d'autres personnalités :

¹ Les prises de position de la COFF sont disponibles au format pdf sur son site Internet (www.coff-ekff.ch).

Rapport annuel 2008

Rencontre avec le conseiller fédéral Pascal Couchepin, le 29 septembre 2008

Ont pris part à cet entretien, qui a lieu en général une fois l'an, Y. Rossier, J. Krummenacher, L. Gärtner, J. Pfammatter (SG-DFI), V. Marti et V. Dubath (qui remplaçait I. Villard durant son congé de maternité). J. Krummenacher a informé M. Couchepin des activités de la Commission et de ses deux nouvelles publications (voir ch. 2.1 et 2.2). Le remaniement des lignes stratégiques de la COFF a également été évoqué.

Rencontre avec Pierre Maudet, président de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ), le 20 mars 2008

J. Krummenacher et P. Maudet ont saisi cette occasion pour s'informer mutuellement des projets, prévus ou en cours de réalisation, des deux commissions.

5 Perspectives pour 2009

En 2009, la COFF poursuivra son action sur les thèmes prioritaires suivants :

- Publication de « L'accueil de jour extrafamilial et parascolaire en Suisse. Un état des lieux de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales »
- Organisation du Forum Questions familiales du 23 juin 2009, sur le thème « Familles en mutation – Les pères, parents pauvres de la conciliation famille et emploi »
- Organisation de la septième rencontre entre la COFF et les personnes de contact pour les questions familiales dans les cantons le 4 novembre 2009 à Fribourg
- Prestations complémentaires pour les familles : suivi et soutien du projet dans le processus politique
- Adoption des Lignes stratégiques 2015
- Conception de la publication sur le thème du congé parental
- Préparation du Forum Questions familiales 2010

Annexe

Membres de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales en 2008

Président

Krummenacher, Jürg, Dr h.c., lic. phil., directeur de Caritas Suisse, Lucerne ; depuis octobre 2008 : Senior Consultant et membre de la direction de BHP - Brugger und Partner AG, Zurich

Vice-présidente

Simoni, Heidi, Dr. phil., directrice de l'Institut Marie-Meierhofer pour l'enfance, Zurich

Membres

Baumann, Beat, lic. ès sc. pol., professeur HES, professeur HSA Lucerne, Hinterkappelen

Bovay, Marianne, lic. en droit, avocate, membre de la Fédération suisse des familles monoparentales et enseignante, Genève

Efionayi-Mäder, Denise, diplômée DESMAP, directrice adjointe du Forum Suisse pour l'étude des migrations et de la population (FSM), Neuchâtel

Ermert Kaufmann, Claudia, Dr. phil., déléguée aux questions familiales du canton de Bâle-Ville, Bâle

Ferrari, Matteo, lic. en écon. publ., Département de la santé et des affaires sociales du Canton du Tessin, Bellinzone

Gisler, Andreas, Dr. phil., directeur du centre social Höggerstrasse, Zurich

Haemmerle, Patrick, médecin-chef, Service de pédopsychiatrie du canton de Fribourg, Fribourg

Knupfer, Caroline, lic. ès sc. soc., Conférence suisse des institutions d'action sociale CSIAS, Berne

Lanfranchi, Andrea, Dr. phil., psychologue FSP spécialisé en psychologie de l'enfant et de l'adolescent, Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik, Zurich

Leuba, Audrey, Dr en droit, avocate, professeure, Université de Genève

Streuli, Elisa, Dr. phil., professeure HES, professeure HSA, Bâle

Taramarcaz, Olivier, lic. et dipl. ès sc. de l'éduc., Pro Senectute Suisse, Vevey

Wehrli, Laurent, lic. ès lettres, propriétaire d'une société de conduite de projets et de communication, Glion

Représentants de l'administration (avec voix consultative)

Buscher, Marco, lic. phil., chef suppléant de la section Structure de la population et des ménages, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel

Stampfli, Marc, Dr. phil., chef suppléant du domaine Famille, générations et société (FGS), chef du secteur Questions familiales, Office fédéral des assurances sociales, Berne

Secrétariat scientifique

Marti, Viviane, lic. rer. soc.

Villard, Isabelle, lic. phil.

Extrait de la décision d'institution et de désignation du Département fédéral de l'intérieur du 20 novembre 1995 (état au 4 février 2002)²

1. Il est décidé d'instituer une Commission de coordination pour les questions familiales en tant qu'organe consultatif du Département fédéral de l'intérieur (ci-après Département).

2. Le mandat de la Commission est le suivant:

- contribuer à une meilleure reconnaissance de la réalité familiale dans notre société par les services concernés et le public;
- promouvoir la mise en réseau et la coordination des travaux de recherche réalisés en Suisse sur le thème des familles, réunir les données nécessaires à la mise en évidence de lacunes dans ce domaine et élaborer des perspectives de recherche ;
- analyser les résultats des travaux de recherche, en déduire des mesures, puis veiller à leur mise en œuvre;
- servir de plaque tournante pour tous les services publics et privés intéressés en offrant des informations scientifiques et pratiques ayant trait aux questions familiales;
- veiller, en collaboration avec les organismes directement ou indirectement concernés comme des organisations, des associations, la Commission fédérale pour la jeunesse et la Commission fédérale pour les questions féminines, à ce que les mesures prises dans les domaines social, économique, culturel et environnemental préservent les intérêts des familles et ne pénalisent aucune forme de vie familiale.

3. Pour atteindre ces objectifs, les tâches suivantes sont attribuées à la Commission:

- Dans le cadre de sa *fonction d'information et de sensibilisation*, elle est chargée d'assurer l'accès aux informations sur les questions familiales à tous les services concernés, au public et aux médias;
- Dans le cadre de sa *fonction de coordination*, ses compétences sont les suivantes:
 - a) recenser et réunir la documentation sur les études qui traitent de ce sujet et mettre en évidence les conséquences induites par les résultats de recherches faites dans des domaines apparentés (formation, santé, sécurité sociale, urbanisation, circulation, migrations, etc.);
 - b) mettre en évidence les domaines dans lesquels la recherche est lacunaire, susciter et encourager les études visant à combler ces lacunes;
 - c) établir une liste de sujets de recherche présentant un caractère d'urgence, la tenir à jour et la transmettre aux organes compétents (Fonds national de la recherche scientifique, Conseil suisse de la science, Office fédéral de l'éducation et de la science, etc.).
- Dans le cadre de sa *fonction de réalisation*, ses compétences sont les suivantes :
 - a) encourager, soutenir et évaluer les projets-pilotes qui visent à appliquer les résultats de projets de recherche;
 - b) élaborer des concepts sur des mesures de politique familiale et rédiger des prises de position sur d'importants projets législatifs de politique familiale.
- La Commission exécute des mandats que le Département lui a confiés, lui soumet chaque année son programme de travail et son rapport d'activité.

4. La Commission est habilitée à prendre des contacts de manière autonome avec des services de la Confédération et des cantons, des universités, des associations et des milieux intéressés.

5. Le président/la présidente convoque les séances plénières environ quatre fois par an, en fonction du programme de travail. Les membres doivent recevoir l'invitation à la séance et l'ordre du jour deux

² Modifications du 4 février 2002 : ch. 2, pt 2, et ch. 5, 2^e phrase.

Rapport annuel 2008

semaines au moins avant la séance. Lors des séances, les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, le président/la présidente tranche. Lors des séances plénières, seules les affaires figurant à l'ordre du jour peuvent faire l'objet d'une décision.

6. La Commission peut instituer des groupes de travail ou des sous-commissions et confier des mandats à des tiers dans le cadre des crédits alloués. Elle peut inviter des experts à participer à ses délibérations ou organiser des hearings.

7. La publication par la Commission de communications, rapports, recommandations et propositions est soumise à l'approbation du Département.

8. Les débats de la Commission sont confidentiels. Les membres de la Commission ont cependant le droit d'informer les milieux qui leur sont proches sur les travaux de la Commission.

9. Le secrétariat de la Commission est assumé par la Centrale pour les questions familiales de l'Office fédéral des assurances sociales.

10. L'indemnisation des membres de la Commission qui ne font pas partie de l'administration fédérale est réglée par l'ordonnance du Conseil fédéral du 1^{er} octobre 1973 (RS 172.32) sur les indemnités versées aux membres des commissions, aux experts et aux personnes chargées d'assumer un autre mandat. Les autres questions sont traitées par l'ordonnance du 2 mars 1977 réglant les fonctions de commissions extra-parlementaires, d'autorités et de délégations de la Confédération (RS 172.31).

11. La Commission se compose de 17 membres au plus.

Publications

Auswirkungen von Armut und Erwerbslosigkeit auf Familien. Gesamtstudie

Stefan Spycher, Eva Nadai, Peter Gerber, 1997. L'étude comporte trois parties : Teil 1 : Literaturbericht, 220 p., Teil 2 : Datengrundlagen in der Schweiz, 146 p., Teil 3 : Literaturlisten, 38 p. (*allemand*), commande : COFF

Les effets de la pauvreté et du chômage sur les familles - Un aperçu de l'état de la recherche en Suisse

Synthèse de l'étude intégrale, par Katharina Belser, Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 1997, 43 p.
N° de commande 301.600 (*français, italien ou allemand*), commande : COFF

Les effets de la pauvreté et du chômage sur les familles - Recommandations de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales

Berne, 1998, 30 p. N° de commande 301.601 (*français, italien ou allemand*), commande : COFF

Les familles en mutation - Informations et données de la statistique officielle

Werner Haug, Office fédéral de la statistique, Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 1998, 37 p. (*avec CD-Rom*). N° de commande 301.602 (*français, italien ou allemand*), commande : COFF

Modèles de compensation des charges familiales - Une étude chiffrée pour la Suisse

Sur mandat de la COFF, Tobias Bauer et Elisa Streuli, Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS, Berne, 2000, 131 p.
N° de commande 301.603 (*français ou allemand*), commande : COFF

Reconnaître les prestations familiales et réduire la pauvreté des familles

Position de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales sur le rapport « Modèles de compensation des charges familiales », Berne, 2000, 10 p. (*français, italien ou allemand*), commande : COFF

Nicht-monetäre Angebote für Familien: Angebotskategorien und Empfehlungen für das weitere Vorgehen. Diskussionsgrundlage

Sur mandat de la COFF, Hans-Martin Binder, Christine Bächtiger, Barbara Müller, Institut für Politikstudien INTERFACE, Lucerne, 2000, 39 p. (*allemand*), commande : COFF ou fichier pdf sur le site : www.interface-politikstudien.ch

Position de la COFF sur la qualité de la garde extra-familiale des enfants

2^e colloque de la COFF, Berne, 12 mars 2002, 3 p. (*français, italien ou allemand*), commande : COFF

Allocations familiales en Suisse. Etude menée dans la perspective d'une refonte du système

Sur mandat de la COFF, Gerhard Hauser-Schönbächler, Berne, 2002, 25 p. (*français, italien ou allemand*), commande : COFF *

A propos d'un système de prestations complémentaires en faveur des familles à l'échelle suisse

Rapport à l'attention de la COFF, Eveline Hüttner et Tobias Bauer, Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS, Berne, 2002, 34 p. (*français, italien ou allemand*), commande : COFF *

Rapport annuel 2008

Reconnaître les prestations de toutes les familles. Position

Perspective – Politique familiale, Berne, 2002, 7 p.
(français, italien ou allemand), commande : COFF

Familles et migration. Etudes sur la situation des familles migrantes et recommandations de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales

Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 2002, 128 p.
N° de commande 301.604 (français, italien ou allemand), 17 fr. 50, commande : OFCL *

La politique familiale, pourquoi? Arguments et thèses

Kurt Lüscher, Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 2004, 66 p. N° de commande 301.605 (français ou allemand), 10 fr., commande : OFCL *

Du temps pour les familles ou comment concilier vie familiale et vie professionnelle : le problème vu sous l'angle de la politique familiale

Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 2004, 148 p.
N° de commande 301.606 (français, italien ou allemand), 19 fr. 50, commande : OFCL *

10^e anniversaire de l'Année internationale de la famille 1994. La Commission fédérale de coordination pour les questions familiales COFF dresse un bilan

Berne, septembre 2004, 10 p. (français ou allemand), commande : COFF

Soigner, garder et payer. La famille et les phases tardives de la vie

Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 2006, 118 p.
N° de commande 310.607 (français ou allemand), 17 fr., commande : OFCL *

Familles - Education - Formation

Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (éd.), Berne, 2008, 87 p.,
N° de commande 301.608 (français ou allemand), 25 fr., commande : OFCL *

* Disponible aussi au format pdf sur le site www.coff-ekff.ch, rubrique « Publications ».

Adresses pour les commandes

OFCL

Office fédéral des constructions et de la logistique, Diffusion publications, 3003 Berne,
tél. 031 325 50 50, fax 031 325 50 58, ou : www.bundespublikationen.ch

COFF

Commission fédérale de coordination pour les questions familiales, secrétariat, OFAS,
Effingerstrasse 20, 3003 Berne, tél. 031 324 06 56, fax 031 324 06 75 ou : www.ekff-coff.ch